

Mairie de PLEUMEUR BODOU

Nom : **Prénom :**
né(e) le à
N° Sécurité sociale :
Classe : Ecole :
Régime allocataire (CAF, MSA, AUTRES) : N° Allocataire :

Responsables

Nom :
Prénom :
Adresse :
Ville :
Tel Personnel :
Tel Portable :
Email :
Profession :
Employeur :
Tel Bureau :
Droit de prise en charge : Oui / Non

Nom :
Prénom :
Adresse :
Ville :
Tel Personnel :
Tel Portable :
Email :
Profession :
Employeur :
Tel Bureau :
Droit de prise en charge : Oui / Non

Fiche Sanitaire

Médecin :, Tel Médecin :
ASTHME :
ALLERGIE ALIMENTAIRE :
ALLERGIE MEDICAMENTEUSE :
ALLERGIE AUTRES :
VACCINATION :
RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

Délégués

Nom Prénom	Coordonnées	Parenté	Prise en charge	Contacteur en cas d'urgence

Autorisations

DROIT A L'IMAGE :

PRENDRE LES MESURES D'URGENCE :

Mutuelle et Responsabilité civile

Mutuelle : N°

Responsabilité civile : N°

Fait à le

Les responsables de l'enfant

« Atteste(nt) de l'exactitude des informations portées sur ce document ainsi que d'avoir pris connaissance du règlement intérieur »

Pour l'établissement

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une attestation de responsabilité civile
- Une attestation de mutuelle
- Une copie du carnet de vaccination à jour
- Une copie du livret de famille
- Une attestation de quotient familial de moins d'un mois (sans ce document, le tarif le plus élevé pourra être appliqué)

Si vous souhaitez être prélevé :

- Le mandat de prélèvement SEPA complété
- Un RIB

INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES : (de temps en temps = OUI)

- Garderie matin : oui non
- Garderie soir : oui non
- Cantine : oui non
- Transports : oui non
- Centre de loisirs : oui non

A, le

Nom-Prénom :

Signature :

PLEUMEUR-BODOU
TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES
BORDEREAU DE PRIX A COMPTER DU 01/01/2025

Adopté en Conseil Municipal du 19/12/2024

RESTAURATION SCOLAIRE	€/repas/pers.
Repas adulte	5,40 €
Repas enfant	3,30 €
Transport école Saint-Joseph - restaurant scolaire	0,40 €

N°	Tranches de quotient familial	ACCUEILS PERISCOLAIRES	CENTRE de LOISIRS
		matin/soir	Mercredi et vacances
Tarif RESIDENT			
1	0 à 599 €	0,87 €	0,87 €
2	600 à 869 €	0,98 €	1,34 €
3	870 à 1139 €	1,10 €	1,63 €
4	1140 à 1408 €	1,23 €	2,01 €
5	1409 € et plus	1,40 €	2,26 €
Tarif NON RESIDENT SOUS CONDITION			
6	0 à 599 €	0,87 €	1,00 €
7	600 à 869 €	0,98 €	1,46 €
8	870 à 1139 €	1,10 €	1,75 €
9	1140 à 1408 €	1,23 €	2,15 €
10	1409 € et plus	1,40 €	2,41 €
Tarif EXTERIEUR			
11	aucun	-	2,62 €

Principes généraux :

- Application du quotient familial CAF PRO déterminé ainsi : $1/12^{ème}$ des ressources annuelles imposables - abattements sociaux + prestations familiales mensuelles / nombre de parts
- Faute de transmission des pièces justificatives, application du tarif maximum
- Encadrement de la tarification selon les préconisations de la CAF
- Tarif horaire pour 1 enfant
- 1 heure commencée est 1 heure facturée
- Facturation normale en cas d'absence injustifiée
- Majoration de 25% (par tranche de quotient) si non respect des règles de réservation
- Le tarif résident est appliqué pour les enfants dont la famille ou les grands-parents résident dans la Commune ou dont les parents y possèdent une résidence secondaire
- Le tarif non résident sous condition est appliqué pour les familles non résidentes dont les enfants sont scolarisés dans un établissement de la Commune ou dont un parent au moins exerce de façon permanente son activité professionnelle dans la Commune ou est employé par un établissement de la Commune (attestation de l'employeur).

